

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Declaration de Maladie

N° W19-552153

ND: 36270

Maladie Dentaire Optique A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4961 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ELIHABI Abdelaziz

Date de naissance : 25-10-63

Adresse : Hay Mly Abdellah Rue 284 N°25 Cas

Tél : 0668 197653 Total des frais engagés : 4750,70

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. ZRYOUIL Merieme
Ophtalmologue
52, Bd. eL khalil Hay Mly
Abdellah - Casablanca
Tél: 05 22 52 38 42

Date de consultation : 23/07/2020

Nom et prénom du malade : ELIHABI Abdelaziz Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

(Signature)

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Dr. Mériem ZRYOUIL

الدكتورة مريم ازرويل

**Spécialiste des Maladies
et Chirurgie des Yeux**

**اختصاصية أمراض
وجراحة العيون**

Chirurgie de Cataracte (Phacoémulsification)



Diabète oculaire-glaucome

جراحة المياه البيضاء (جلاله) بالليزر

سكري العيون - ضغط العين

ANGIOGRAPHIE - OCT - LASER

تصوير أوعية الشبكة و الليزر

Chirurgie des Voie Lacrymales

جراحة مسالك الدموع

Permis de Conduire

رخصة السياقة

Le : 23/07/2020 في

Mr EL IHABI ABDELAZIZ

Lunettes pour Correction Optique

Monture + Verres anti reflet amincis

• Vision de Loin

- Oeil Droit : + 2,50 δ (- 2,50 δ à 40°)

- Oeil Gauche : + 2 δ (- 1 δ à 140°)

• Vision De Près : + 2,50 δ OSG Add

Dr. ZRYOUIL Mériem
Ophtalmologue
52, Bd el Khalil Hay Mly
Abdelah - Casablanca
Tél: 05 22 52 38 42



52, Bd El Khalil, Etage 1, Hay Moulay Abdellah Aïn Chock - Casablanca

☎ 05 22 52 38 42

✉ drzryouilmeryem@gmail.com

AL HORRIA OP

Ain Chock, Bd Al Qods,
Inara 2 N° 23
Casablanca



بصريات الحرية

عين الشق, شارع القدس
إنارة 2 رقم 23
الدار البيضاء

N° 006069

Docteur: Marieme Ryouil

Mr.: El Idrabi Abdelaziz

Nomenclature :

Montures : VL optique 800000
VP

Type de verres : Dy uni que
progressifs

* VISION DE LOIN :

OD : Axe : 40° Cyl : -2,50 Sph : +2,50 1800000

OG : Axe : 140° Cyl : -1,00 Sph : +2,00 1800000

* VISION DE PRES :

OD : Axe : Cyl : Sph :

OG : Axe : Cyl : Sph :

Add : +2,50

200

= 4400000 DMs

Total : quatre mille quatre cent DMs

Date : 29 / 07 / 20



Dr. Merieme ZRYOUIL

**Spécialiste des Maladies
et Chirurgie des Yeux**

Chirurgie de Cataracte (Phacoémulsification)

Diabète oculaire-glaucome

ANGIOGRAPHIE - OCT - LASER

Chirurgie des Voie Lacrymales

Permis de Conduire



الدكتورة مريم ازرويل

**اختصاصية أمراض
وجراحة العيون**

جراحة المياه البيضاء (جلاطة) بالليزر

سكري العيون - ضغط العين

تصوير أوعية الشبكة و الليزر

جراحة مسالك الدموع

رخصة السياقة

Le : 23 juillet 2020 : في

Mr. ELIHABI Abdelaziz

90.70
OPATANOL: COLLYRE

1 goutte 2 fois par jour, les deux yeux, 1 Mois

60.00
OXYAL. COLLYRE

1 GOUTTE 3 FOIS PAR JOUR, les deux yeux, 1 Mois

Dr. ZRYOUIL Merieme
Ophthalmologue
Hôpital Hay Mily
Casablanca
Tel: 05 22 52 38 42

RIMA
PHARMA
P.V.C
60.00 DH
Oxyl®+OxyD®
10 ml
2021-07
LOT 169

150.70

Représentant local :
Laboratoires Alcon
6 118001070442
Laboratoires Sothema Bouskoura
Opatanol 0,1% collyre, 5 ml
A.D.S.P. Maroc N° 1458/DMP/21/NPP
PPV : 90,70 DHS
07252

52, Bd El Khalil, Etage 1, Hay Moulay Abdellah Aïn Chock - Casablanca

☎ 05 22 52 38 42

✉ drzryouilmeryem@gmail.com